

DEL2026-111

N° 26 07 10

RESSOURCES HUMAINES

Tableau des effectifs

. Transformations – Adoption

Rapporteur : Tony LEPRÊTRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le trente juin deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 28

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Céline PROUST, Ghislain PORET, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Vincent GORAGUER, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Alyssia LEBESNE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Faïza ANBAR, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 1

Dominique BELLENGER à Kévin CROCHEMORE.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mesdames, Messieurs,

La Ville d'Harfleur est engagée dans la mise en œuvre d'un programme d'actions destiné à renforcer la qualité des services aux administrés et à doter le territoire communal de services renforçant son attractivité. Les services assurent à la fois le pilotage technique et administratif de l'ensemble de ces actions, tout en ajustant et adaptant leur fonctionnement à l'évolution de leurs missions, en lien avec les moyens mis à leur disposition.

Dans ce contexte, il convient de prévoir les modifications suivantes au 7 juillet 2026, en intégrant les avancements de grade et les campagnes de recrutement en cours :

- **Pôle Enfance Jeunesse Education**

Création d'un emploi d'Educatrice de Jeunes Enfants à temps non complet 20/35^{ème} (catégorie A), pourvu par un agent contractuel compte tenu de l'absence de candidatures de titulaires adaptées.

Création d'un emploi d'Attaché à temps complet (catégorie A), pourvu par un agent contractuel compte tenu de l'absence de candidatures de titulaires adaptées.

Création d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C).

Création d'un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C).

- **Pôle Animation Territoriale**

Création d'un emploi de Technicien à temps complet (catégorie B), pourvu par un agent contractuel compte tenu de l'absence de candidatures de titulaires adaptées.

Création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C).

- **Pôle Technique**

Création d'un emploi de Rédacteur à temps complet (catégorie B), pourvu par un agent contractuel compte tenu de l'absence de candidatures de titulaires adaptées.

Création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C), pourvu par un agent contractuel compte tenu de l'absence de candidatures de titulaires adaptées.

Création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C).

Création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C).

- **Pôle Hygiène Restauration**

Suppression d'un emploi d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C).

Suppression d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28/35^{ème}.

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- **Pôle des Solidarités**

Création d'un emploi d'Attaché à temps complet (catégorie A), pourvu par un agent contractuel compte tenu de l'absence de candidatures de titulaires adaptées.

- **Pôle Direction Générale – Police Municipale**

Création de deux emplois de Gardien-brigadier à temps complet (catégorie C).

- **Pôle Ressources Humaines**

Suppression d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet 28/35^{ème} (catégorie C).

CREATIONS DE POSTE	+ 13
SUPPRESSIONS DE POSTE	- 3
SOLDE CREATIONS/SUPPRESSIONS	+ 10

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 28 mai 2026,

- autorise les modifications au tableau des effectifs énoncées ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 29

Contre : 0

Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRÊTRE
Maire



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

